



Rapport d'activité

2023

03 Édito

04 Qui sommes-nous ?

08 La parole aux adhérents

10 Engagés dans une dynamique de progrès

12 La satisfaction adhérent au cœur de nos priorités

14 Campagne « Le Mot de l'Expert »

Édito

Déployer ensemble une culture de prévention

L'année 2023 a été marquée par deux principaux sujets : le début des travaux sur la certification et le plan de mise en conformité réglementaire. L'un des objectifs de la réforme vise à étendre notre offre socle de services auprès de l'ensemble de nos adhérents. **Nous avons travaillé sur ces sujets avec la volonté d'apporter un véritable service rendu à l'ensemble de nos entreprises adhérentes, en particulier les PME et les TPE, et d'être à l'écoute de leurs besoins spécifiques.**

L'introduction du décret multiemployeur nous permet de suivre un salarié travaillant pour plusieurs employeurs simultanément, assurant un accompagnement cohérent et continu tout au long de l'année. Le suivi des salariés saisonniers, toujours plus nombreux dans le département, nécessite également une approche spécifique. La particularité de ce type d'emploi, avec des amplitudes horaires importantes et un nombre de jours restreint chez un même employeur, rend difficile la consultation médicale régulière. Nous collaborons avec les employeurs pour organiser des suivis groupés et des actions collectives. Nous travaillons pour cela de plus en plus avec les organisations professionnelles.

Notre rôle dépasse largement celui des visites médicales obligatoires. Nous sommes avant tout des préventeurs, car nous offrons une large palette de services en termes d'accompagnement et d'actions de prévention, pour **éviter toute**

altération de la santé des salariés des entreprises adhérentes du fait de leur travail. Il est primordial pour nous de faire connaître ces actions sur le terrain et leur valeur ajoutée auprès des entreprises de Haute-Savoie.

Nous sommes dans la première phase de mise en œuvre des moyens nécessaires pour réussir cette réforme. Nous avons intégré les nouvelles directives, harmonisé notre offre de services, et nous nous préparons à la certification d'ici 2025. Avec elle, **nous adoptons une démarche d'amélioration continue, transformant notre organisation pour atteindre l'excellence.**

Pour réussir, nous devons rester mobilisés en interne, auprès de nos adhérents, mais aussi unis au niveau national. L'harmonisation des pratiques est essentielle pour proposer des avancées concrètes. Grâce à notre collaboration avec l'ensemble des professionnels de la santé au travail et dans le cadre du réseau Présanse, nous sommes convaincus que nous pourrions surmonter ces défis.

Ensemble, continuons d'avancer pour une prévention toujours plus efficace et innovante.



Serge Lesimple,
président d'AST74

Qui sommes-nous ?

Notre mission

Depuis 1954, la mission d'AST74 est d'éviter toute altération de la santé des salariés. Au-delà de la visite médicale, les collaborateurs de l'association accompagnent les entreprises, interviennent le plus possible en amont et tout au long de la carrière professionnelle pour prévenir les risques et améliorer les conditions de travail de toutes et tous.

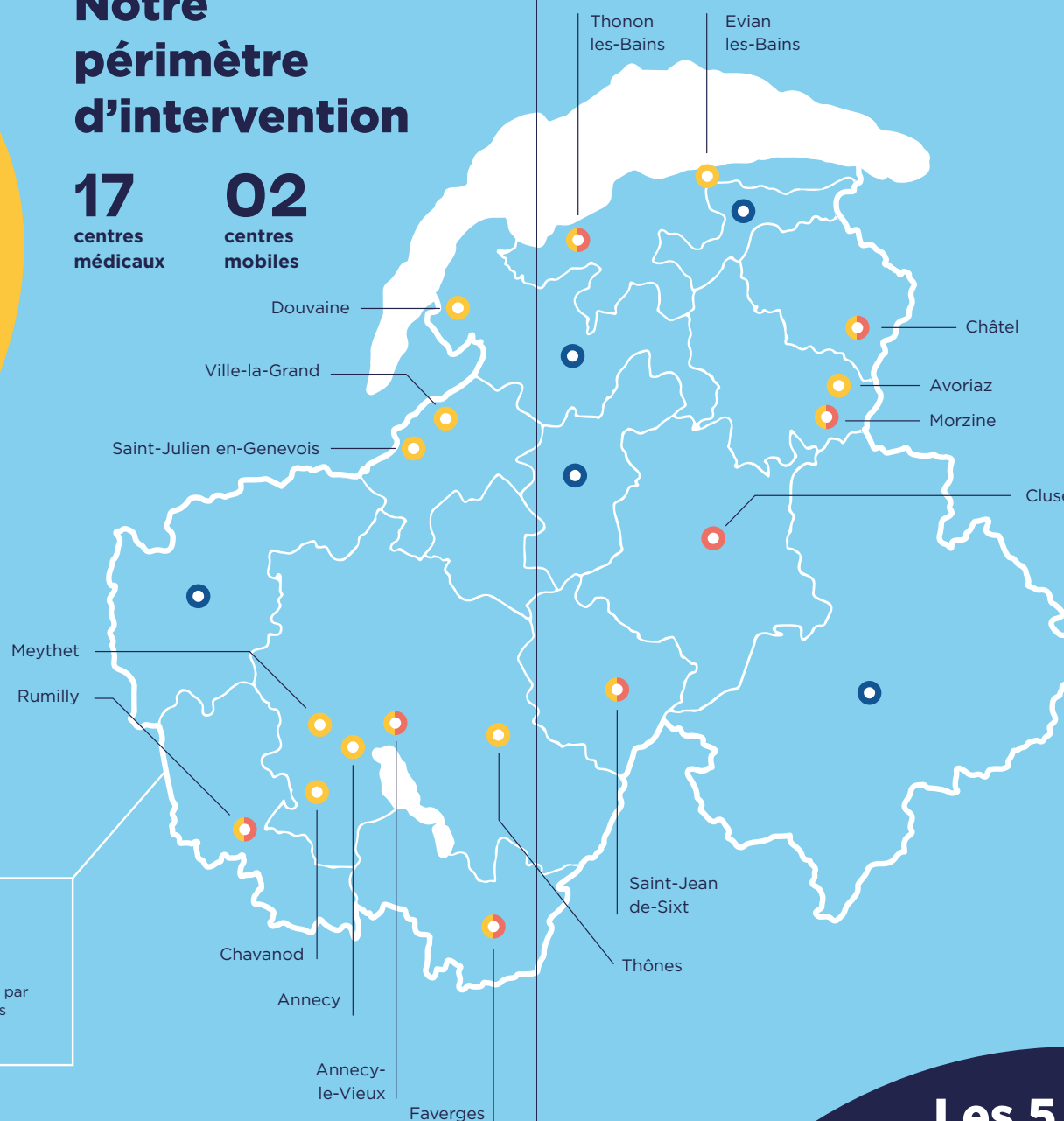
AST74 est une association loi 1901, gérée par deux instances composées de représentants d'employeurs et de représentants de salariés : un conseil d'administration (CA) et une commission de contrôle.

186
salariés
(150 femmes,
36 hommes)

Notre périmètre d'intervention

17
centres médicaux

02
centres mobiles



- Secteur interprofessionnel
- Secteur BTP
- Territoire desservi par l'un de nos centres mobiles (BTP)

Nos adhérents

AST74 accompagne plus de 15 000 entreprises sur tout le territoire et près de 150 000 travailleurs, tous secteurs confondus.

15 700
entreprises suivies
dont 266 entreprises
intérimaires

80%
AST74 accompagne
une très grande majorité
de TPE/PME

Adhérents et effectifs par secteur

entreprises adhérentes

salariés

2670 | BTP

20 053 | BTP

13 030 | Interpro

130 027 | Interpro

1894

adhésions dont
1273 nouveaux
adhérents

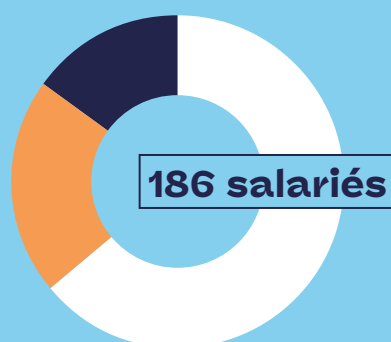
150 080

salariés suivis
(123 480 CDI,
11 706 CDD,
3 075 intérimaires,
6 127 apprentis,
3 949 saisonniers)

9 058

salariés entre
43 et 45 ans
concernés
par une visite
de mi-carrière

Une expertise pluridisciplinaire



64%
Fonctions médicales

21%
Fonctions de prévention

15%
Fonctions support

Fonctions médicales
(118,5 personnes)

49,5
assistant(e)s équipes pluridisciplinaires et secrétaires médicales

33
infirmiers/ères de santé au travail (IDEST)

31
médecins du travail

Fonctions de prévention
(39,5 personnes)

12
assistants de prévention en santé au travail (APST)

08
techniciens hygiène sécurité (THS)

05
ingénieurs

04
ergonomes

02
assistantes sociales

01
toxicologue

02
psychologues

2,5
assistantes prévention

Fonctions support
(27 personnes)

27
personnes dont responsables de sites, agent d'accueil, agent d'entretien, archiviste

Les 5 premiers secteurs d'activité

3 857 | Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles

2 435 | Construction

1 619 | Hébergement et restauration

1 407 | Activités spécialisées, scientifiques et techniques

1 219 | Activité de services administratifs et de soutien

Notre offre de services sur 3 volets



01 La prévention des risques professionnels

En matière de prévention des risques professionnels, AST74 met notamment à disposition des entreprises des webinaires et propose des ateliers de sensibilisation à destination des salariés et des dirigeants.

DUERP, de quoi parle-t-on ?

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est obligatoire pour toutes les entreprises, quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité.

Il est destiné à évaluer les risques auxquels les salariés peuvent être exposés dans le cadre de leur activité professionnelle. C'est en identifiant ces risques que l'employeur peut mettre en place des actions de prévention et d'amélioration des conditions de travail.

13 124

documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

soit **92,3%**

des adhérents

AMT, de quoi parle-t-on ?

L'action en milieu de travail (AMT) met en œuvre diverses actions préventives et correctives en collaboration avec des professionnels de la santé au travail, comme des ergonomes, intervenants en prévention des risques professionnels, et d'autres spécialistes. Il peut s'agir de mesures destinées à évaluer les risques spécifiques (par exemple d'exposition au bruit, à des matières dangereuses, etc.), d'aménagement des postes de travail ou de l'environnement de travail. Son but ? Améliorer les conditions de travail et la sécurité des salariés tout en préservant leur santé, dans une approche préventive.

Principales AMT réalisées

3 149

Accompagnement document unique

1 721

Fiche d'entreprise

1 347

Conseil accompagnement

1 272

Étude de poste

327

Sensibilisation, formation, information

256

Maintien en emploi

251

Participation CSE, CSSCT et autre réunion

154

Étude ergonomique

120

Visite de l'entreprise

83

Risque chimique : diagnostic et accompagnement

47

Métrologie

8 876

Hausse des actions par rapport à 2022 (7706)

Retour sur une enquête de satisfaction suite à une AMT

100 adhérents interrogés entre juin 2022 et janvier 2023*



98%
des entreprises satisfaites



80%
des informations communiquées jugées utiles



84%
des personnes ayant répondu à notre enquête de satisfaction comptent mettre en place des actions en prévention à la suite de l'AMT

* Enquête de satisfaction réalisée par un prestataire externe indépendant et menée sur la base d'un échantillon de 100 adhérents au cours du semestre entre juin 2022 et janvier 2023.

02 Le suivi individuel

L'ensemble des salariés suivis par nos équipes bénéficie d'un suivi médical adapté avec, selon les besoins :

- un suivi individuel (SI)
- un suivi individuel renforcé (SIR)
- un suivi individuel adapté (SIA)

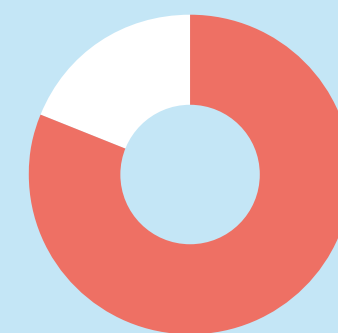
Nombre de salariés ayant eu une visite sur 5 ans

143 781

effectifs suivis hors intérim

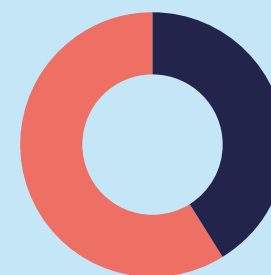
116 706

dernière visite de moins de 5 ans



81,7%
pourcentage des salariés vus sur 5 ans

Visites réalisées



74 571

visites réalisées

30 824

visites réalisées par des infirmiers

43 747

visites réalisées par des médecins

À lire



AST74
Baromètre 2023

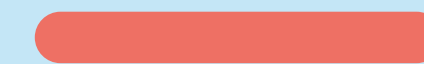
03 La prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien en emploi

Problème de santé, vieillissement, handicap, accident du travail ou maladie professionnelle... Les situations susceptibles de fragiliser la vie professionnelle des salariés sont nombreuses. Le rôle d'AST74 ? Maintenir les salariés en emploi en adaptant leur poste de travail à leur condition, et rechercher des solutions concertées avec les travailleurs et les employeurs dans le but d'éviter les arrêts de travail et de préparer le retour en emploi, s'il y a lieu.

Dans une approche de prévention primaire, le repérage précoce et la prise en charge des salariés les plus à risque de désinsertion professionnelle font partie de nos priorités.

Salariés déclarés inaptes

1085 | en 2023



1088 | en 2022



Salariés concernés par une adaptation de poste

4 001 | en 2023



3 329 | en 2022



Cellule PDP, de quoi parle-t-on ?

La cellule de prévention de la désinsertion professionnelle est composée de spécialistes et de partenaires du maintien en emploi. Leur mission est de rechercher des solutions concertées avec l'employeur et d'accompagner le salarié en difficulté pour lui permettre de rester en emploi, tout en tenant compte de sa situation personnelle et du contexte de l'entreprise.

1030

salariés pris en charge par la cellule prévention désinsertion professionnelle (PDP)

La parole aux adhérents

Les professionnels d'AST74 se déplacent sur le terrain, partagent leur expertise et accompagnent les entreprises dans la mise en œuvre d'actions de prévention. Des prestations incluses dans leur cotisation annuelle, quel que soit leur secteur d'activité.

1. Un groupe de restauration

Le groupe de restauration L3G comprend le restaurant « Les Quatre Gourmets » et trois établissements « Mapp » à Annecy et ses environs, ainsi qu'un service traiteur. Pour protéger la santé et la sécurité de leurs employés, L3G a fait appel à AST74.

« Nous avons découvert par le biais de notre service RH, qu'en plus des visites médicales obligatoires, les équipes d'AST74 accompagnaient aussi les entreprises à la rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), se souvient Daniel Faustini. Certains employés risquent de se couper, de se brûler, de glisser en cuisinant ou en servant, d'autres de se blesser en portant les marchandises, en conduisant le chariot-élévateur de l'entrepôt. » Chaque poste a fait l'objet de recommandations, de sensibilisations et parfois de propositions d'aménagements, comme des surchaussures de sécurité pour les risques d'écrasement liés à l'entrepôt, de matériels pour faciliter le port de charges en cuisine ou à la plonge.



GROUPE L3G

Daniel Faustini co-dirige avec Yann Puccia et Sébastien Exertier le groupe de restauration L3G, créé en 2016.

Nombre de salariés environ 40

Groupe L3G

www.l3g-groupe.com

Restaurant Les Quatre Gourmets, ouvert en 2012 :

www.les4gourmets.com

Restaurants MAPP (500 couverts/jour) :

www.mapp-restaurant.com

Traiteur MAPP

www.annecy-traiteur.com

En vidéo Témoignage du groupe L3G

[Découvrir le témoignage, ici](#)

Comme chaque métier présente des risques spécifiques, l'assistance d'AST74 a été précieuse pour les détailler pour nos quatre établissements. »



Daniel Faustini,
co-gérant du groupe L3G

2. Une entreprise du BTP

Benoit-Guyot, une entreprise familiale de chauffage et climatisation établie en 1926, emploie une soixantaine de personnes. Elle collabore avec AST74 pour la prévention des risques professionnels ainsi que la santé et la sécurité au travail.

Benoit-Guyot

Benoit-Guyot est une entreprise de chauffage, ventilation et climatisation (CVCS) pour les particuliers et les professionnels basée à Saint-Julien-en-Genevois et Passy (74).

Date de création 1926

Nombre de salariés

62 (dont intérimaires et sous-traitants)

Secteur d'activité BTP — www.benoit-guyot.fr

En vidéo Témoignage de l'entreprise Benoit Guyot

[Pour découvrir le témoignage, ici](#)

3. Une entreprise de métallurgie

Chez Carbure du Chéran, les ouvriers fabriquent des pièces en carbure de tungstène, un matériau ultra résistant mais potentiellement toxique lorsqu'associé au cobalt. Pour prévenir les risques respiratoires et cardiovasculaires liés à l'inhalation de poussières, les différents professionnels d'AST74 interviennent régulièrement dans l'entreprise.

Pour prévenir tout risque sur la santé des salariés, le service de prévention et de santé au travail AST74 intervient de manière régulière pour informer et sensibiliser aux risques encourus, effectuer des analyses d'ambiance et des biométries*. Pour aller plus loin en matière de prévention et de sécurité des équipes, une nouvelle intervention en métrologie a été proposée pour mesurer les éventuels polluants présents dans l'air.

* La biométrie est la surveillance biologique des expositions professionnelles (SBEP).

« Parmi les risques les plus importants, il y a celui de blessure aux yeux suite à des projections de poussières ou de matériaux issus des chantiers, explique Caroline Vuailat-Budun, responsable RH chez Benoit-Guyot depuis 2019. Un ingénieur de prévention du BTP d'AST74 est d'ailleurs intervenu sur le terrain pour présenter les risques. Il a employé un langage clair et très parlant et des méthodes pédagogiques percutantes qui ont eu le mérite d'interpeller et de faire réfléchir. À l'issue de cette intervention, chaque salarié a reçu un kit de prévention contenant une paire de lunettes de sécurité légères et adaptées à son poste. »

Les professionnels d'AST74 sont disponibles et réactifs. Ils sont un véritable soutien pour l'entreprise grâce à leur excellente connaissance de nos métiers et des risques associés. »



Caroline Vuailat-Budun,
responsable des ressources humaines

Carbure du Chéran

Carbure du Chéran est une entreprise familiale implantée à Rumilly (74) et qui réalise des pièces en carbure de tungstène. www.cheran.com

Date de création 1965

Nombre de salariés 20

Son secteur la métallurgie des poudres — Cette entreprise familiale innovante est certifiée ISO 9001 et est membre de la French Fab.

En vidéo Témoignage de l'entreprise Carbure du Chéran

La collaboration avec AST74 rejoint les préoccupations sociales et environnementales de notre entreprise. Aller plus loin sur la prévention santé, le contrôle de la qualité de nos équipements, de nos gestes, c'est important et nous avons tous un rôle à jouer. »



Hervé Maybon,
chef d'entreprise

[Pour découvrir le témoignage, ici](#)

Certification et indicateurs : engagés dans une dynamique de progrès



Julie Alleaume,
responsable
transformation
et qualité

Exemples d'interventions importantes pour AST74 (en lien avec la certification et les exigences réglementaires) :

- réaliser les visites médicales dans les délais réglementaires ;
- faire de chacune de nos interventions en entreprise une opportunité de prévention primaire pour nos adhérents ;
- réaliser une fiche d'entreprise (FE) l'année de l'adhésion pour chaque nouvel adhérent et diffuser à cette occasion des conseils de prévention (avec mise à jour de la fiche d'entreprise tous les 4 ans) ;
- proposer l'accompagnement à la réalisation du document unique (DUERP) à nos adhérents.

Un nouveau référentiel de qualité a été adopté par notre branche en 2023. Son but ? Faire en sorte que 100 % de nos adhérents bénéficient de conseils de prévention primaire, améliorer le service rendu et renforcer la confiance en nos services grâce à une amélioration continue basée sur des indicateurs précis.

Un nouveau référentiel de qualité

Nous avons récemment adopté un nouveau référentiel de qualité pour notre branche, qui évalue et vérifie la mise en œuvre de nos actions à travers divers indicateurs. Pour accompagner ces transformations, notre équipe se compose de quatre personnes.

Cette certification, obligatoire pour les services de santé, détaille une série d'exigences couvrant l'ensemble de nos missions autour de 3 piliers essentiels :

- la prévention des risques professionnels ;
- le suivi individuel ;
- la prévention de la désinsertion professionnelle.

Pour chacun de ces piliers, une liste d'exigences doit être respectée. La certification se décompose en trois niveaux :

→ **La mise en place des modes opératoires** : nous devons définir et mettre en œuvre des procédures claires pour réaliser nos missions conformément aux exigences de la certification. Cela inclut la rédaction de procédures et leur mise en œuvre par les équipes.

→ **Le pilotage du système** : nous utilisons 115 indicateurs pour évaluer le service rendu aux adhérents. Par exemple, nous devons quantifier le nombre de salariés à voir et ceux effectivement vus, ainsi que le nombre de fiches d'entreprise complétées l'année de l'adhésion. Notre mission est de maximiser le nombre d'adhérents rencontrés. Depuis juillet 2023, date de mise en place du référentiel, nous avons élaboré un plan d'action pour améliorer nos indicateurs en vue de la certification prévue pour mai 2025.

→ **La certification** : cette dernière étape est l'aboutissement de nos efforts, validant la conformité et l'efficacité de notre système de gestion de la qualité. Au-delà de la certification, la finalité des travaux menés sur la qualité et les indicateurs est d'améliorer le service rendu à nos adhérents.

Notre équipe, composée d'ergonomes, de conseillers en prévention, de psychologues et d'assistantes sociales, est riche en compétences et expertises. Nous privilégions une présence accrue sur le terrain pour mieux servir nos adhérents. »

Julie Alleaume

Priorités pour nos adhérents

L'une de nos priorités majeures est de garantir que chaque adhérent ayant payé une cotisation bénéficie d'une action de prévention primaire. Nous voulons que nos adhérents nous perçoivent comme leur conseiller en prévention, que nous soyons identifiés, allions à leur rencontre pour leur apporter des conseils de prévention adaptés.

Une dynamique de progrès

Nous nous inscrivons dans une dynamique de progrès continu. Grâce à nos nouveaux indicateurs, nous mesurons le service rendu aux adhérents, nous évaluons l'impact de nos actions et nous déployons des actions pour nous améliorer en conséquence. Cette approche proactive et centrée sur la qualité nous permet d'améliorer le service rendu en répondant aux exigences de la certification. Nous renforçons ainsi la satisfaction et la confiance de nos adhérents dans nos services.



Comment vont les salariés ?

Du 1^{er} juin 2021 au 30 juin 2023, des données ont été collectées sur la santé au travail des salariés suivis par AST74. Près de 20 000 entreprises et plus de 61 000 salariés ont été consultés et ont apporté des réponses sur l'exposition aux risques professionnels, la perception de l'environnement de travail, leurs habitudes de vie, les douleurs ressenties, etc.



Pour en savoir plus sur l'état de santé des salariés suivis en Haute-Savoie, consultez le Baromètre 2023, [ici](#)

La satisfaction de nos adhérents au cœur de nos priorités



Sigrid Laverne,
responsable
relation adhérent

En 2023, différents sujets ont mobilisé nos équipes, comme le suivi mutualisé, la gestion des travailleurs saisonniers ou encore les déclarations préalables à l'embauche (DPAE). Pour chaque thématique traitée cette année, un même objectif : la satisfaction de nos adhérents.

Mettre en place le suivi mutualisé

Le décret du 30 juin 2023*, relatif au suivi de l'état de santé des travailleurs ayant plusieurs employeurs, a posé un défi significatif : mutualiser le suivi des salariés ayant plusieurs employeurs et les cotisations qui y sont associées. Par exemple, si un salarié déclaré en suivi mutualisé a deux employeurs, une seule visite est organisée par l'employeur principal, et le montant de la cotisation est réparti entre les deux employeurs.

Dans le cas de trois employeurs différents, cette cotisation serait répartie entre les trois employeurs. Ce dispositif a suscité un intérêt notable, notamment dans le secteur des activités de nettoyage, où il est fréquent que les salariés aient plusieurs employeurs.

* En application de la loi du 2 août 2021 visant à renforcer la prévention en santé au travail, le suivi de l'état de santé des salariés occupant des emplois identiques doit être mutualisé.

Ce décret étant à application immédiate, nous nous sommes organisés pour l'appliquer le plus rapidement possible et ainsi faciliter aux employeurs l'organisation du suivi individuel des salariés bénéficiant d'un suivi mutualisé, tout en réduisant le coût des cotisations.



Des formations adaptées aux travailleurs saisonniers

Dans le cadre de ses missions, nous organisons des actions collectives de formation et de prévention (AFP) auprès des salariés saisonniers recrutés pour une durée inférieure à 45 jours et affectés à des emplois autres que ceux présentant des risques particuliers dans le but de les sensibiliser sur les situations à risque dans leur environnement de travail.

L'activité touristique étant fortement développée dans notre département et particulièrement en hausse durant la saison estivale, notre offre de services s'adapte aux besoins spécifiques des entreprises qui emploient des travailleurs saisonniers. Nous avons l'ambition de faire mieux connaître ces actions de formation et de prévention auprès de ces entreprises.

Simplification administrative

La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) est une étape obligatoire durant le parcours de recrutement d'un salarié. Transmise à leur service de prévention et de santé au travail, cette formalité administrative est désormais simplifiée :

les données de la DPAE sont automatiquement migrées dans l'Espace adhérent. Tout est pré-saisi, et un simple clic suffit à l'employeur pour déclencher le suivi du salarié.

Évaluer la qualité du service rendu

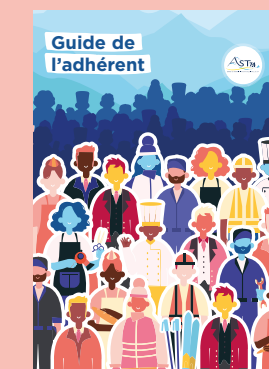
Nous avons affiné notre système de recueil de la satisfaction et de l'insatisfaction avec la participation des collaborateurs des autres services. Pour nous, la satisfaction de nos adhérents est un objectif commun, tous métiers confondus.

Merci aux adhérents qui ont pris et prendront le temps de nous partager leur avis. Ces retours nous aident à créer une meilleure expérience pour tous.

Pour en savoir plus :
ast74.fr/fr/satisfaction

Au plus près des adhérents

Suivi individuel, prévention des risques professionnels, prévention de la désinsertion professionnelle et maintien en emploi. Le guide de l'adhérent d'AST74 accompagne les entreprises dans leurs obligations en lien avec la sécurité et la santé de leurs salariés. Il dévoile aussi toute la palette de services mis à leur disposition sur l'Espace adhérent pour organiser le suivi individuel de leurs collaborateurs, remplir le DUERP, mettre à jour leurs données, et obtenir plus de détails sur les nombreux services de conseil et d'accompagnement proposés dans le cadre de la cotisation. Des services accessibles aussi aux dirigeants et travailleurs indépendants.



Pour consulter le Guide de l'adhérent AST74,
ast74.fr/fr/espace-documentaire/id-160-barometre-2023

Le Mot de l'Expert : valoriser le travail de nos équipes



Anne-Christine Normand,
responsable communication

« Dans notre volonté de nous positionner comme experts en prévention auprès des TPE/PME à l'échelle départementale, nous avons imaginé et mis en place une publication mensuelle dans le magazine ECO Savoie Mont Blanc. L'objectif était de valoriser une expertise encore méconnue, de présenter ce qu'il y a derrière les visites médicales obligatoires. Il est en effet peu connu que le médecin coordonne une équipe pluridisciplinaire composée de nombreux corps de métiers susceptibles d'apporter une réelle expertise aux entreprises qui en ont besoin. D'autant plus que l'accès à ces services n'occasionne pas de frais supplémentaires car ils sont inclus dans la cotisation annuelle.

Le concept de cette campagne intitulée « Le Mot de l'Expert » était de fournir un éclairage sur un sujet donné du point de vue de ces experts.

Il s'agissait de traiter une variété de sujets, des situations les plus fréquentes aux cas les plus délicats, comme par exemple celui des addictions en milieu professionnel. Nous sommes des conseillers de premier plan pour l'employeur et c'est ce rôle que la campagne a cherché à mettre en avant. Nos professionnels apportent une réelle expertise et un vrai soutien aux entreprises. Un travail de l'ombre qu'il était important de saluer et, pour une fois, de mettre en lumière. »

Exemples de titres diffusés depuis avril 2023 :

- ➔ En tant qu'employeur, comment la « médecine du travail » peut m'aider ?
- ➔ Un Référent Santé et Sécurité, c'est quoi exactement ?
- ➔ Le Document Unique : l'outil central de votre démarche de prévention des risques
- ➔ Le risque chimique, ça concerne toutes les entreprises !
- ➔ Le maintien en emploi, un objectif gagnant-gagnant !
- ➔ Addictions en milieu professionnel : comment agir ?
- ➔ La visite de pré-reprise, à quoi ça sert ?

La campagne décryptée

La campagne « Le Mot de l'Expert » a été diffusée tout au long de l'année 2023 dans l'hebdomadaire ECO Savoie Mont Blanc et sur LinkedIn. En plus de montrer aux entreprises l'étendue des solutions proposées, AST74 valorise ses équipes et leur expertise.

Médecin du travail, infirmière en santé au travail, intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) et référent amiante, responsable pôle prévention...

Chaque mois, **un professionnel expert dans son domaine répond aux questions des adhérents.** Le message d'AST74 : quelle que soit votre problématique en matière de prévention, de santé et de sécurité, nous sommes là pour vous accompagner.

Pour découvrir la campagne : [linkedin.com/company/ast74-sante-au-travail](https://www.linkedin.com/company/ast74-sante-au-travail)

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL : LE MOT DE L'EXPERT

En tant qu'employeur, comment la « médecine du travail » peut m'aider ?

Le saviez-vous ?

Les Services de Santé au Travail, encore souvent nommés à tort « la médecine du travail », sont devenus en 2022 les **Services de Prévention et de Santé au Travail**.



Chaque mois, un expert en prévention et santé au travail répond à vos questions.



Sigrid LAVERNE
Responsable Service Relation Adhérent, AST74

1 Je viens d'embaucher mon premier salarié. Dois-je adhérer à un Service de Prévention et de Santé au Travail ?

L'adhésion est une obligation pour tout employeur, dès l'embauche du premier salarié, quelles que soient la nature et la durée du contrat de travail.

► Comment est calculée ma cotisation ?

Nous sommes avant tout une association sans but lucratif, et nous répartissons nos charges par le nombre de salariés que nous suivons.

► En tant qu'employeur, comment pouvez-vous m'accompagner dans mes obligations réglementaires ?

Nous sommes engagés dans une mission qui va bien au-delà de la simple visite médicale. Nos professionnels de santé assurent le suivi de l'état de santé des salariés, mais nous nous déplaçons également chez les adhérents pour les conseiller. Par exemple, notre équipe de préventeurs visite régulièrement les entreprises dans le but d'accompagner les employeurs dans leur démarche de prévention des risques professionnels et d'améliorer les conditions de travail par :

- des études de poste ;
- des mesures métrologiques ;
- l'aide à l'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) ;
- des sensibilisations aux risques professionnels (TMS, bruit, stress, produits chimiques, chutes, addictions...)

► Est-ce que les dirigeants peuvent bénéficier du même suivi que leurs salariés ?

Oui, depuis le 1^{er} avril 2022, nos services s'étendent au suivi de la santé des dirigeants et même à celui des travailleurs indépendants.

► Puis-je choisir mon Service de Prévention et de Santé au Travail (SPST) ?

Il y a deux SPST agréés en Haute-Savoie : AMB pour la vallée de l'Arve et AST74 pour tous les autres territoires du département et l'ensemble des entreprises du BTP de la Haute-Savoie.

Mon équipe et moi restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter !

► Pour en savoir plus

Contactez-nous
relationadherent@ast74.fr
04 50 45 13 56
ast74.fr



Chaque article présente :

- 1 4 à 6 questions posées pour répondre aux problématiques des employeurs avec des réponses courtes et concrètes et des pistes de solution. Au-delà de la simple visite médicale, AST74 détient une expertise sur tous les sujets en lien avec la prévention et la santé au travail et accompagne
- 2 les entreprises, quel que soit le secteur d'activité.
- 2 Des interventions variées et qui, en plus, sont incluses dans la cotisation annuelle.
- 3 Un code à scanner avec son téléphone pour aller plus loin et prendre contact avec AST74.

À consulter pour aller plus loin :



Notre nouveau dispositif
réservé aux dirigeants, [ici](#)



Guide de l'adhérent, [ici](#)



Baromètre 2023, [ici](#)

Des questions ?

Service relation adhérent

relationadherent@ast74.fr

Pôle prévention

prevention@ast74.fr

Cellule de prévention de la désinsertion professionnelle

cellulepdp@ast74.fr

Document Unique (DUERP)

duerp@ast74.fr